



SAGE Vilaine

Commission Locale de l'Eau

Séance du 7 février 2006

à Thorigné-Fouillard (35)

## Délibération

### 1/ Pollution accidentelle de la Vilaine par des pesticides déversés par l'usine LODI du Grand-Fougeray

---

#### *Etaient présents :*

##### Collège des Elus :

Mesdames Andrée GAUDOIN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire – Annie DAVY, Maire de Bédée (35)  
Messieurs Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay (56) – Yves DANIEL, Maire de Mouais (44) – Philippe DAUNAY, Maire de Sens de Bretagne (35) – Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Jean-Yves LEFEUVRE, Adjoint au Maire de Thorigné Fouillard (35) – Jean-Luc MADOUASSE, Maire de Saint-Martin sur Oust (56) – Jean-René MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne – Daniel TROTOUX, Maire de Saint-Armel (35).

##### Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisation professionnelles et associations :

Madame Françoise LACHERON, Bretagne Vivante - SEPNB.

Messieurs Hervé LE BOULER, Union Régionale des FDPPMA des Régions Pays de Loire, Centre – Michel LOQUET, Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique – Jacques PAINVIN, Directeur de la Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest – Camille RIGAUD, Président de l'Association « Eau & Rivières de Bretagne » - Christian TRICOT, Union Régionale des FDPPMA de Bretagne.

##### Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

Mesdames Pascale FAURE & Sylvie GUICHOUX-CLÉMENT, DDAF d'Ille et Vilaine.

Messieurs Pierre AUROUSSEAU, Professeur Agrocampus de Rennes – Patrick BERTRAND, Responsable du Pôle de l'Eau du Morbihan - Pierre-Marie CHAPON, Conseil Supérieur de la Pêche – Philippe DUGRAVOT, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Châteaubriant, représentant M. le Sous-Préfet de la Loire-Atlantique - Paul FERRAND, Responsable du Pôle de l'Eau de la Loire-Atlantique – André HYVERNAGE, MISE des Côtes d'Armor, représentant M. le Préfet des Côtes d'Armor - Robert LE GENTIL, Agence de l'Eau Loire Bretagne (Agence de Nantes), – Philippe MALIZARD, Sous-Préfet de Redon, représentant Mme la Préfète de la Région Bretagne - Yves QUÉTÉ, Ingénieur Géo Sciences à l'Université de Rennes1 – Charles TOUFFET, DIREN Bretagne – Représentant Mme la Préfète du Département d'Ille et Vilaine.

### ***Etaient excusés :***

Mesdames Yvette ANNÉE, Conseillère Générale du Morbihan – Annie DUFAY, DIREN Centre, représentant le Préfet coordinateur de bassin - Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac (44) - Isabelle THOMAS, Conseillère Régionale de Bretagne.

Messieurs Jean-Michel BOLLÉ, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Jo BROHAN, Conseiller Général du Morbihan – Christian CANONNE, Conseiller Général de la Loire-Atlantique – Jean-Louis CHALOIS, Maire de Caulnes (22) – Marcel ETIENNE, SADE – Jacques HAMONIC, Ligue Régionale de canoë-kayak de Bretagne - François HERVIEUX, Conseiller Général du Morbihan - – Joël LABBÉ, Conseiller Général du Morbihan – Denis LECLERC, Conseiller Général des Côtes d'Armor - Gérard LUCAS, CCI de Rennes - Yvon MAHÉ, Conseiller Général de la Loire-Atlantique, Président de l'IAV – Michel MAHÉAS, Maire de Rieux (56) - Joël MAUPILÉ, Maire de Dompierre du Chemin (35) - Maurice MÉLOIS, Conseiller Général du Morbihan – Gilbert MÉNARD, Administrateur de l'IAV, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Joseph MÉNARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine – Pascal MÉTAYER, Conchyliculteur - René MORICE, Maire de Glénac (56) – René RÉGNAULT, Maire de Samson sur Rance (22).

### ***Assistaient également à la séance :***

Mesdames Gwénaél ARTUR, Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine - Carole FOUVILLE, Animatrice bassin versant au Syndicat Intercommunal du bassin versant du Meu.

Messieurs Jean-Jacques BERNARD, Maire de Thorigné-Fouillard (35) – Nicolas DOUCHIN, Médiateur de l'eau au Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Chère – Bertrand BARBIER-THALY, Technicien au Syndicat Intercommunal du bassin versant du Trévelo – René SEUX, Professeur à l'École Nationale Supérieure de la Santé de Rennes.

*Services de l'IAV* : Monsieur Michel ALLANIC, Directeur – Myriam MARTINS, Secrétariat de la CLE – Sébastien BARON, Chargé de Mission « Programme de vulnérabilité auprès des entreprises dans le cadre de la lutte contre les inondations – Anthony THOMAS, Stagiaire (réalisation inventaire des cours d'eau).



La Commission Locale de l'eau du SAGE Vilaine a été informée de la pollution provoquée par le déversement accidentel de pesticides (dichlorvos et malathion) le 11 novembre 2005 sur le site de la Société Lodi au Grand-Fougeray (bassin de la Chère).

Le Président de la CLE, Monsieur Jean-René Marsac, a rappelé que la CLE n'avait pas à se substituer au travail de l'Administration, ni à interférer dans la procédure judiciaire, mais que son information se devait d'être la plus complète possible afin que son débat puisse servir à formuler des recommandations et préconisations pour prévenir les crises et améliorer leur suivi.

Monsieur Philippe Malizard, sous-préfet de Redon a retracé l'historique de la crise, décrit les mesures administratives et techniques mises en place, et exposé les dernières données disponibles. Par ailleurs M. Malizard a abordé la question de la circulation de l'information et de la coordination interdépartementale. Monsieur René Seux, Professeur à l'École Nationale de la Santé Publique a exposé les exigences scientifiques pour les prélèvements ainsi que les méthodes analytiques, en insistant sur les précautions indispensables qui doivent être prises pour disposer de données fiables. René Seux a également décrit la nature et la toxicité des molécules incriminées.

Après avoir écouté ces deux exposés et débattu, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine souhaite, pour ce qui est précisément de ce cas :

- que la CLE continue à être informée de l'évolution de la qualité des eaux et de la réhabilitation des étangs pollués ;

- qu'un travail d'analyse de la crise soit mené à son issue ("débriefing"); cette analyse a posteriori, conduite par l'État doit évaluer la conduite opérationnelle et la gestion de crise, dégager les points forts et points faibles de cette gestion, afin de laisser une trace écrite de cet événement utile en cas d'une éventuelle nouvelle pollution accidentelle. A cette occasion, ce rapport de retour d'expérience, et la synthèse des analyses et observations, pourraient faire l'objet d'une publication auprès des membres de la CLE.

D'ores et déjà, et dans un souci de tirer des enseignements profitables à l'ensemble du bassin, la CLE formule les observations suivantes :

- la prévention de tels accidents passe par une bonne connaissance des sites à risque ; la mesure 17 du SAGE prévoyait de mettre en œuvre avant 2007 des études de risque de pollutions accidentelles sur les principaux captages AEP du bassin. Cette mesure doit être rappelée, et un inventaire systématique de l'ensemble des sites potentiellement à risque doit être mené sur l'ensemble du bassin ;

- la géographie du bassin de la Vilaine, à cheval sur 6 départements, impose d'établir à froid des règles et procédures de conduite interdépartementale entre services de police de l'eau ; l'information et l'association des services de la police de l'eau des départements situés à l'aval du déversement doit être systématisée. Les producteurs d'eau potable concernés doivent être associés à la cellule de crise ;

- il serait souhaitable que la cellule de crise désigne à chaque accident un référent scientifique, spécialisé dans les produits concernés, capable en particulier de valider le programme de suivi et d'analyses ; par ailleurs, les analyses ne devraient être exécutées que par des laboratoires agréés dans le domaine concerné par l'événement.

Enfin, à l'issue de cette crise, la CLE souhaite saisir le Conseil Scientifique auprès de la région Bretagne. Cette saisine aurait pour but dévaluer les dommages environnementaux générés par cet accident, et de proposer des améliorations dans la prévention.



Jean-René MARSAC  
Président de la CLE du SAGE Vilaine